

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le vingt-quatre novembre deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le trente novembre deux mille quinze, à dix-neuf heures.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE	2
1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2015	2
2. Actes pris dans le cadre des délégations	2
TRAVAUX	2
3. Point d'information sur les travaux en cours (Halle, Dévoisement, Voie Verte, Rue du Maréchal Foch)	2
4. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de la Basilique et approbation du plan de financement de la 2e tranche conditionnelle	3
5. Cession à titre gratuit du terrain de la future Maison Médicale à la Communauté de communes du Val d'Ardoux	3
6. Avenant de prolongation de la convention de portage des locaux de la Poste par l'EPFLI	4
7. Devenir du site Sinclair Pharma	4
URBANISME	5
8. Déclaration de projet portant mise en conformité du PLU	5
9. Mise en révision du PLU afin de procéder à sa Grenellisation et sa mise en conformité avec les nouvelles normes en matière d'urbanisme	6
AFFAIRES SCOLAIRES	7
10. Convention de financement de l'école privée Notre-Dame de Cléry-Saint-André	7
GESTION DU PERSONNEL	7
11. Participation au contrat groupé d'assurances statutaire proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Loiret	7
FINANCES	8
12. Décision budgétaire modificative n°2	8
13. Exonération de taxe d'aménagement pour les abris de jardins	8
14. Renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune et financement court-terme	9
15. Fixation du tarif du concert de Noël	9
16. Prolongation des tarifs municipaux en 2016	9
17. Demandes de subvention pour l'année 2016	10
INTERCOMMUNALITE	10
18. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale	10
19. Schéma de mutualisation de la Communauté de communes du Val d'Ardoux	11
20. Modification des statuts du SICALA	12
21. Modification des statuts de l'EPFLI Cœur de France	12
22. Modification des statuts du Pays Sologne Val Sud	12
QUESTIONS DIVERSES	12
23. Vie des commissions municipales	12
24. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales	13
25. Informations diverses	14
26. Questions des membres du Conseil Municipal	14

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h. 03.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Monsieur Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET et Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD et Thierry TELLIER, Conseillers Municipaux.

Étaient Absents et ayant donné pouvoir :

- Monsieur Alain GRILLON avait donné pouvoir à Monsieur Daniel ZONCA,

- Monsieur Philippe de TRISTAN avait donné pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC.

Secrétaire de séance :

- Madame Anne-Sophie MOUZET.

La séance du conseil est précédée d'une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2015

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe les élus des devis de plus de 5 000,00 € HT signés dans le cadre de sa délégation :

- 13 octobre 2015 : Entreprise MTS SARL située à Orléans (45) – Marché de travaux pour l'aménagement d'une voie verte le long de la RD951 pour un montant de 40 634,00 euros HT (48 760,80 euros TTC).
- 17 octobre 2015 : Entreprise Fichot située à Mainvilliers (28) - Marché de fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments municipaux et les bâtiments scolaires pour un montant de 5 218,04 euros HT (6 261,65 euros TTC).
- 24 novembre 2015 : Entreprise SARL Ourcelles située à Josnes (41) – Marché de travaux de génie civil pour l'extension du réseau d'éclairage public route de Blois pour un montant de 7 615,40 euros HT (9 138,48 euros TTC)

TRAVAUX

3. Point d'information sur les travaux en cours (Halle, Dévoisement, Voie Verte, Rue du Maréchal Foch)

Monsieur Alain DIET présente aux élus l'avancement des différents travaux importants prévus ou en cours sur la commune.

Au préalable, il souhaite intervenir sur l'incivilité routière. En effet, outre les problèmes de vitesse récurrents en agglomération et le non respect des règles de stationnement, il constate que de nombreux automobilistes ne respectent pas le plan de circulation modifié mis en place pendant les travaux du dévoisement, au mépris du code de la route mais aussi parfois des règles élémentaires de sécurité. Aussi, il informe qu'il a été demandé à la Gendarmerie Nationale de procéder à des contrôles et d'agir avec fermeté en matière de sécurité routière sur notre commune.

Concernant la Halle, le chantier a débuté le 13 novembre dernier. La démolition est bien avancée et le piquetage de la façade du bâtiment des dépendances a été réalisé. Les travaux dureront jusqu'en avril.

Concernant le Dévoisement, le C3M a débuté le 23 novembre le remplacement de la canalisation entre la rue de Meung et la rue Louis XI. Cette intervention durera 3 semaines environ. Elle a nécessité de modifier le plan de circulation du centre bourg. Il a été convenu avec le syndicat C3M d'appliquer le même plan de circulation que celui qui sera en vigueur lors des travaux du dévoisement proprement dit. La solution retenue évite les alternats par feux pour limiter les embouteillages et permet de maintenir un flux de véhicules devant les commerces. La partie communale des travaux débutera mi-janvier et durera jusqu'en avril. Il est prévu la fermeture complète des carrefours Rue de Meung/RD951 et RD951/rue Louis XI, ainsi que de la portion de rue entre ces deux carrefours, pendant les vacances scolaires de février.

Concernant la voie verte, l'entreprise chargée des travaux a débuté son intervention le 16 novembre. Le terrassement et l'extension du réseau d'éclairage public sont en cours. En effet, la traversée de l'Ardoux était actuellement un « point noir » en matière d'éclairage public, signalé par de nombreux habitants. Il a été décidé de le traiter conjointement à la création de la voie verte. L'éclairage public sera désormais continu le long de la RD 951 pour plus de sécurité. La durée

des travaux est estimée à 4 semaines pour la voie verte. L'enrobé sera réalisé et les candélabres seront posés début 2016.

Enfin, concernant les travaux sur la Rue du Maréchal Foch, le C3M avance progressivement dans le renouvellement de la canalisation. Les travaux dureront jusqu'en décembre. Compte tenu que les tranchées réalisées ont été plus larges que prévu initialement, la commission Travaux, Sécurité et Circulation s'est réunie le 14 novembre pour discuter de l'opportunité de refaire les trottoirs sur l'ensemble de leur largeur. Ces travaux n'étaient pas prévus aussi tôt initialement par la municipalité puisque les destructions devaient être beaucoup plus limitées. La commission s'est prononcée favorablement sur une réfection dès 2016 des trottoirs. La commune ne prendrait en charge que la surlargeur de part et d'autre des tranchées, puisque la remise en état des tranchées demeurerait à la charge du syndicat d'eau qui a initié les travaux.

4. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de la Basilique et approbation du plan de financement de la 2e tranche conditionnelle

Madame Odile BOURGOIN explique que le marché de maîtrise d'œuvre de la rénovation des travées nord de la Basilique était initialement décomposé en 4 phases. Lors de l'élaboration des marchés de travaux, il a été retenu une organisation en 6 phases. L'objet de l'avenant est de rééchelonner le contrat de maîtrise d'œuvre en six phases identiques à celles du marché de travaux. Cet avenant ne modifie pas le montant de marché de maîtrise d'œuvre.

Suite à cette modification, il est nécessaire de compléter la délibération de demande de subvention adoptée en août pour approuver le plan de financement définitif de la tranche conditionnelle n°2.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Dépenses HT	Financier / Programme	Recettes HT
Lot 1 - Maçonnerie Taille de Pierre	124 708,88 €	DRAC	91 269,99 €
Lot 5 - Vitraux	14 181,00 €	Conseil départemental	80 317,59 €
Lot 6 - Serrurerie	12 274,11 €		
Maîtrise d'œuvre	27 888,48 €		
Coordinateur SPS	3 487,50 €		
		Reste à charge Cléry-Saint-André	10 952,40 €
TOTAL	182 539,97 €	TOTAL	182 539,97 €

L'Etat, au travers de la Direction régionale des Affaires culturelles, a d'ores et déjà confirmé son soutien à cette nouvelle tranche de travaux. Il est précisé que l'inscription définitive du projet au budget communal 2016 n'interviendra qu'après obtention d'un accord du Conseil départemental du Loiret sur le financement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'avenant sans incidence financière au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec les entreprises Régis Martin (architecte) et Pascal Asselin (économiste), d'approuver le plan de financement définitif de la tranche conditionnelle n°2 de rénovation des travées nord de la Basilique, et d'autoriser le Maire à signer la convention de financement avec l'Etat sur la base de ces montants.

5. Cession à titre gratuit du terrain de la future Maison Médicale à la Communauté de communes du Val d'Ardoux

Monsieur le Maire rappelle qu'en octobre 2014, le conseil municipal était intervenu pour demander à la communauté de communes de réorienter le projet de la Maison Médicale, qu'elle envisageait d'implanter soit sur l'emplacement de l'ancienne usine CS Dermatologie / Pharma Sinclair soit par réhabilitation de l'ancienne maison médicale, et de choisir de préférence une implantation sur la place Charles De Gaulle. Il avait à cette occasion soumis l'idée de céder à titre gratuit le terrain d'assiette de la future Maison médicale pour permettre sa réalisation.

La proposition formulée par la commune de Cléry-Saint-André s'est avérée pertinente et le projet a été réimplanté sur la place De Gaulle, dans un triangle situé à coté de la clinique vétérinaire. Les esquisses et l'avant projet présentés en octobre et novembre ont permis de confirmer que cette emprise foncière était suffisante à la réalisation du projet.

Afin de permettre à la communauté de communes de déposer son permis de construire début 2016, le conseil municipal de Cléry-Saint-André doit confirmer son intention de céder une partie de la parcelle AD 285 pour une superficie de 1100 m² environ à titre gratuit.

Monsieur Olivier JOUIN rappelle qu'avant le site de Sinclair Pharma, un projet était également à l'étude pour la reconstruction de la maison médicale existante. Monsieur le Maire confirme.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au déclassement d'une parcelle de 1100 m² environ à détacher à l'est de la parcelle AD 285, d'approuver sa cession à titre gratuit à la Communauté de communes du Val d'Ardoux en vue d'y construire une maison médicale, et de dire que l'ensemble des frais relatifs à la division et à la cession (géomètre, notaire...) seront pris en charge par la communauté de communes.

6. Avenant de prolongation de la convention de portage des locaux de la Poste par l'EPFLI

Monsieur Alain DIET rappelle que l'Etablissement public foncier du Loiret est intervenu en 2012 pour acquérir le bâtiment du bureau de poste et du tri postal situé rue des Ruelles à Cléry-Saint-André. Cette opération s'insérait dans le projet d'aménagement global de la Place Charles De Gaulle qui était conçu comme un équilibre d'ensemble, tant dans son aménagement que dans sa réalisation financière.

En 2013, une partie du bâtiment a été rachetée par anticipation, dans le cadre de l'installation d'une clinique vétérinaire. Le reste doit être racheté début 2016. Or, le projet d'aménagement de la Place Charles De Gaulle a été très profondément remanié et simplifié, et intégrer maintenant l'implantation de la Maison médicale pour laquelle la commune cède le terrain gratuitement. Aussi, pour organiser de façon satisfaisante le retour du bâtiment dans le patrimoine communal, il est proposé de prolonger d'un an le portage foncier de l'EPFLI afin que le bâtiment soit repris par la commune en 2017.

Monsieur Olivier JOUIN demande quelle est l'utilisation actuelle du bâtiment. Monsieur Alain DIET répond que le rez de chaussée est loué pour accueillir le Bureau de poste, et que l'appartement de l'étage est loué à une famille, sans lien avec l'activité postale. Une part importante du bâtiment correspondant à l'ancien centre de tri a été vendue pour devenir la clinique vétérinaire. Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas l'intention de vendre le reste du bâtiment qui constitue un immeuble de rapport.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant de prolongation d'un an du portage foncier du bâtiment La Poste par l'établissement public foncier du Loiret.

7. Devenir du site Sinclair Pharma

Monsieur le Maire rappelle les principales étapes de la fermeture de l'usine, puis les scénarios étudiés notamment pour y installer la maison médicale. Depuis cette date, la situation du bâtiment a cependant sensiblement changé suite aux intrusions répétées sur le site début 2015 et à son occupation par les gens du voyage. De nombreuses dégradations ont été commises qui avaient même conduit la mairie à engager une procédure de péril afin d'obliger le propriétaire à mettre le site en sécurité. Des bardages sont été posés et le site a été grillagé. L'entreprise nous a récemment indiqué que suite à ces dégradations, elle considère désormais le bien comme une friche industrielle sans valeur et qu'elle cherche à s'en défaire au plus vite, si possible avant le 1^{er} janvier 2016.

Le groupe Sinclair Pharma est actuellement en discussion avec un investisseur pour lui céder le site pour 30 000 euros. L'investisseur étudierait la possibilité de rénover une partie des bâtiments et de procéder ensuite à sa revente ou location.

Monsieur le Maire explique qu'au regard de sa situation en zone résidentielle et de la proximité avec plusieurs équipements publics, il entend avoir une vigilance particulière sur le devenir de ce site. Si un projet créateur d'emploi serait bénéfique pour la commune, rien ne permet à ce stade d'évaluer les retombées du projet actuel sur l'emploi local.

Il explique également que la commune est actuellement propriétaire de plusieurs locaux à usage d'ateliers communaux ou de stockage associatif, dispersés sur la commune. Le site de Sinclair Pharma pourrait constituer une opportunité de réunir l'ensemble de ces sites au plus près des équipements de loisirs. Il s'agit d'un ensemble immobilier de 2 000 m² bâtis environ, sur une parcelle de 9 000 m²

Considérant que la commune recevra prochainement une déclaration d'intention d'aliéner, elle devra se positionner dans les deux mois sur ce projet, dès lors Monsieur le Maire souhaite engager en amont un échange avec le Conseil municipal sur l'opportunité d'intervenir dans ce dossier.

La reconversion de cette friche industrielle pourrait bénéficier de subventions de l'Etat et du Conseil départemental.

Monsieur Olivier JOUIN rappelle que lors des études pour l'implantation de la maison médicale, plusieurs voix avaient fait remarquer qu'en dehors du bâtiment bleu et qu'il fallait détruire le reste. Monsieur Daniel ZONCA demande notamment ce qui pourrait être fait des bureaux. Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de démolir les bureaux mais que la grande halle centrale et la partie récente au bardage bleu peuvent être exploitées avec quelques travaux.

Monsieur Olivier JOUIN déclare que la situation actuelle ne peut effectivement pas durer, même si la dégradation est stoppée en ce moment, et qu'il est donc légitime de s'interroger sur la possibilité d'intervenir. A ses yeux, la question est de savoir ce que l'on veut et peut en faire au regard des contraintes du lieu inondable et pollué aussi, il demande un travail en commissions à ce sujet. Il souligne aussi qu'à ce stade, les élus manquent d'éléments pour évaluer le projet économique qui pourrait s'y installer.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER rappelle qu'il y avait une clause qui s'imposait à la communauté de communes et qui faisait échec à la réalisation de son projet, aussi il demande si cette clause s'applique aussi à la commune. Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Boscher, fils des donateurs du terrain, qui laisse penser sans aucun doute que la clause sera levée. Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande si on a une visibilité sur l'échéance à laquelle pourrait arriver la déclaration d'intention d'aliéner. Monsieur le Maire répond que non. Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande enfin quelles seraient les conséquences sur les bâtiments existants. Monsieur le Maire dit qu'en cas de transfert des ateliers communaux, l'atelier de la rue des Bordes pourrait être mis en vente. Concernant le local de Saint-André, il ne peut être cédé car la commune a bénéficié de subvention pour sa réhabilitation.

URBANISME

8. Déclaration de projet portant mise en conformité du PLU

Monsieur Claude BOISSAY rend compte de l'enquête publique sur la déclaration de projet qui s'est déroulée du 12 octobre au 13 novembre dernier. L'enquête portait sur l'intérêt du projet de développement agricole et agro-touristique du domaine du Gué du Roi. Le commissaire enquêteur a reçu 2 personnes et 1 observation écrite a été apportée.

Au vu du dossier et des éléments de l'enquête publique, le commissaire a émis un avis favorable sur le projet présenté, ouvrant la voie à une mise en conformité des documents d'urbanisme. Cette mise en conformité consiste à modifier le zonage de parcelles ZK 213, 231, 232, 236, 237, 297, 298 et 299 pour les faire passer de zones N (aucune construction ou extension possible) et Ap (aucune construction nouvelle et extension seulement des bâtiments agricoles existants) en zone A (construction ou extension de bâtiments agricoles possibles). La modification du zonage permettra au projet de se développer en créant un bâtiment pour les chevaux et pour le garage du matériel agricole.

Seul le document graphique (zonage) et le tableau des surfaces sont modifiées, il n'est pas apporté de modification au règlement.

Afin de maintenir une protection du paysage, il a été décidé d'assortir la modification de l'édiction d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui impose que l'implantation et l'aspect du bâtiment tiennent compte de la nécessaire préservation du paysage et de l'environnement.

Monsieur Alain DIET demande qui supportera le coût de ce poteau incendie à créer si la défense incendie s'avère insuffisante. Monsieur le Maire répond que c'est normalement à la charge des communes, mais qu'il est légal de demander une participation du pétitionnaire du permis de construire. Monsieur Gabriel PINSARD souligne que si la mairie ne crée pas de poteau incendie, le pétitionnaire devra installer une réserve d'eau (bâche) sur son terrain qui sera intégralement à sa charge. Madame Anne-Sophie MOUZET demande s'il est obligatoire de renforcer la défense incendie. Monsieur le Maire répond que c'est un des points vérifiés au moment du dépôt du permis et qui conditionne son attribution.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de déclarer que le projet de développement agricole soumis à l'enquête est d'intérêt général et d'approuver la mise en compatibilité du PLU telle que présentée.

9. Mise en révision du PLU afin de procéder à sa Grenellisation et sa mise en conformité avec les nouvelles normes en matière d'urbanisme

Monsieur Claude BOISSAY rappelle que la commune de Cléry-Saint-André avait engagé en 2008 la transformation de son Plan d'occupation des sols (POS) en Plan local d'urbanisme (PLU). Le projet de PLU a été approuvé en 2011.

Or, plusieurs textes importants sont intervenus depuis cette date : les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010, dont les dispositions d'application n'étaient pas encore toutes connues lors de l'approbation du PLU et qui n'ont donc été que partiellement intégrées, la loi Simplification du Droit de 2012 ou encore la loi ALUR de 2014

Ces différents textes ont en commun d'avoir renforcé la dimension environnementale dans l'élaboration des PLU. Outre la réglementation du droit de construire sur la commune, le PLU « grenellisé » doit veiller davantage à la préservation des espaces naturels et des corridors écologiques (trames vertes de bleues), et doit lutter contre l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols avec ses effets sur le ruissèlement et l'érosion. Le PLU grenellisé doit également mieux prendre en compte les déplacements doux et les besoins de stationnement générés par les habitations. En résumé, l'objectif de la Grenellisation est de concevoir un développement de la ville plus dense, mieux intégrée dans son milieu naturel et tenant compte de l'évolution des modes de vie.

De plus, s'agissant d'une procédure de « révision » et non d'une simple modification, il sera réinterrogé les partis pris d'urbanisation retenus par la commune dans son PLU de 2011. En effet, toute urbanisation nouvelle sur des parcelles agricoles est désormais sévèrement encadrée et possible à l'unique condition qu'il n'existe aucune autre alternative (dents creuses, densification, zones constructibles existantes...) et sous réserve de rester à proximité immédiate du centre bourg. Sauf exceptions, toutes les zones 2AU seront automatiquement reclassées en terres agricoles.

Au regard de l'importance de la procédure pour la commune, il sera nécessaire d'organiser une information et une concertation du public. Les habitants pourront être informés par : l'affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études, la parution d'articles dans le bulletin municipal et l'info-éclair, une information sur le site internet, une exposition publique avant que le projet ne soit arrêté, et la mise à disposition du dossier complet en mairie. Pour leur permettre de s'exprimer sur cette procédure, il devra être mis en place divers outils : la mise à disposition d'un registre d'observation en mairie aux jours et heures d'ouvertures, la possibilité d'écrire au maire y compris par voie dématérialisée, l'organisation d'ateliers participatifs, réunion publique, etc...

La commission Urbanisme sera chargée de suivre l'avancée du projet. Elle pourra s'adjoindre des personnalités qualifiées pour ses travaux.

Cette révision nécessitera un accompagnement méthodologique. Le coût total de la procédure (assistance, enquête publique, publications...) est estimé à 30 000 euros environ. Une subvention peut être demandée auprès de l'Etat.

Par ailleurs, pour notre commune, cette révision permettra d'intégrer simultanément les éléments du SCoT en cours d'élaboration par le Pays Sologne Val Sud.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande si cette révision est urgente et s'il ne vaudrait pas mieux attendre la mise en place d'un PLU intercommunal pour ne pas avoir à payer deux fois. Monsieur le Maire répond qu'à ce stade de l'étude de fusion, il est quasiment certain qu'on n'ira pas vers un PLU intercommunal à court terme le temps que la nouvelle

collectivité se stabilise. Il explique avoir déjà demandé aux services de voir comment on pouvait prolonger le délai mais qu'une partie des articles du PLU, qui sont incompatible avec les lois Grenelle et ALUR, seront automatiquement abrogés au 1er janvier 2017. Aussi, la mairie prend le risque de fonctionner avec un PLU « à trous » jusqu'à la fin de la procédure de révision, et certains pétitionnaires pourraient jouer de ces failles. Une analyse plus approfondie va cependant être engagée pour caler au mieux le planning de la révision.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la mise en révision du PLU de Cléry-Saint-André, d'autoriser le Maire à recruter un bureau d'études pour animer cette procédure, de l'autoriser à solliciter une dotation de l'Etat au titre de l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, et de le charger d'informer la population et les personnes publiques associées de la mise en révision de notre plan local d'urbanisme.

AFFAIRES SCOLAIRES

10. Convention de financement de l'école privée Notre-Dame de Cléry-Saint-André

Monsieur Bertrand HUTTEL expose le projet de convention de financement. Il rappelle que le financement des écoles privées est une obligation légale pour les communes et que les modalités de calcul de la contribution sont fixées par le Code de l'Education, sur la base d'une parité avec les sommes consacrées pour le fonctionnement des écoles publiques. La convention a dès lors pour objet de préciser les modalités d'application : calendrier de versement, pièces à fournir...

Il est nécessaire de signer une nouvelle convention suite à la fusion de l'OGEC de l'école Notre-Dame de Cléry avec l'OGEC du collège La Providence d'Olivet. D'autre part, l'organisme de gestion a sollicité une modification des modalités de versement de la contribution : elle était actuellement versée en une seule fois, il est proposé de remplacer cela par un versement trimestriel.

Pour l'année scolaire 2014-2015, la participation de la commune s'établit à 1542,67 euros par élève en maternelle, et 940,62 euros par élève en élémentaire, soit un total 42 629,59 euros.

Le projet de convention a été examiné par la commission Finances.

Anne-Sophie MOUZET ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention triennale avec l'OGEC Collège Notre-Dame de La Providence d'Olivet pour le financement de l'école privée Notre-Dame de Cléry-Saint-André.

GESTION DU PERSONNEL

11. Participation au contrat groupé d'assurance statutaire proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Loiret

Monsieur Alain DIET explique que la commune dispose actuellement d'un contrat d'assurance statutaire du personnel conclu dans le cadre d'une mutualisation départementale coordonnée par le Centre de gestion de la FPT du Loiret, qui arrive à terme le 31 décembre 2015.

En effet, le statut de la fonction publique prévoit que c'est l'employeur qui maintient le salaire des agents pendant leurs arrêts maladie notamment, et non la Sécurité sociale comme pour les salariés du régime général. Aussi, l'assurance statutaire permet aux employeurs de se faire rembourser le coût de ces journées maintenues mais non travaillées, et permettre le cas échéant de couvrir le surcoût de remplacement de ces agents. Une franchise existe cependant sur les 14 premiers jours d'un arrêt.

Par nature ces arrêts sont peu prévisibles et très variables d'une année à l'autre. Au cours des années 2011 à 2014, les agents titulaires de la mairie de Cléry-Saint-André ont cumulé 1936 jours d'arrêts. En pratique, deux agents ont représenté à eux seuls plus de la moitié de ces arrêts du fait notamment de longues maladies. Entre 2011 et 2014, les

causes d'arrêts ont été : 48 % pour des longues maladies, 38 % pour des maladies ordinaires, 13 % pour maternité et 1 % pour accidents du travail.

Le taux de l'assurance est de 4,67 % de la masse salariale pour les agents titulaires ressortant du régime CNRACL et 1,55 % de la masse salariale pour les autres agents. Le nouveau contrat proposé par le Centre de gestion couvrira la collectivité jusqu'au 31 décembre 2019.

Le projet a été examiné par la commission Finances.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la participation de la commune de Cléry-Saint-André au nouveau contrat groupé d'assurances statutaire coordonné par le Centre de gestion, de retenir la couverture de l'ensemble des risques assurés (maladie, longue maladie, maternité, accident du travail, décès), et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de gestion.

FINANCES

12. Décision budgétaire modificative n°2

Monsieur Alain DIET présente un projet de décision modificative du budget communal. La délibération a pour objectif d'ajuster les imputations budgétaires des projets d'investissements (sans modification des montants totaux) et de relever le montant de la subvention à la caisse des écoles au vu de l'exécution budgétaire de celle-ci.

Le tableau est joint en annexe. La décision a été examinée par la commission Finances.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité au Conseil municipal d'approuver le projet de décision budgétaire modificative.

13. Exonération de taxe d'aménagement pour les abris de jardins

Monsieur Alain DIET rappelle que la taxe d'aménagement s'applique à l'ensemble des constructions et extensions de bâtiment. Par une délibération de juin 2015, le conseil municipal a approuvé le relèvement du taux de cette taxe d'aménagement en 2016. Cette taxe s'applique à l'ensemble des constructions, y compris les plus modestes. Aussi, de nombreuses communes ont constaté qu'un nombre croissant d'habitants ne déclaraient pas les constructions d'abris de jardins, notamment pour échapper à la taxe d'aménagement.

La loi autorise depuis 2014 à exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins, pigeonniers et colombiers de moins de 20 m². La commission Finances a émis un avis favorable à l'instauration de cette exonération corrélativement au relèvement du taux de la taxe d'aménagement.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER souligne qu'un autre problème majeur concerne les personnes qui souhaitent aménager un abri de jardin : c'est la zone protégée des 500 mètres autour de la Basilique. Elle empêche la plupart des habitants de construire un abri de jardin car s'ils le déclarent, on leur impose des règles d'urbanisme draconiennes, que ne satisfont pas la plupart des abris vendus en grandes surfaces de bricolage. Aussi, de nombreuses constructions se font alors dans l'illégalité. Il demande si on peut revoir les règles d'urbanisme sur ce point. Monsieur Claude BOISSAY confirme que dès lors qu'un permis ou une déclaration préalable sont déposés il faut nécessairement respecter les prescriptions de l'ABF et qu'il n'y a pas de solution pour le moment. Ce point pourra être réinterrogé dans le cadre de la révision du PLU.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer une exonération de taxe d'aménagement pour les constructions ou extensions d'abris de jardins, de pigeonniers et de colombiers qui auront fait l'objet d'une déclaration préalable.

14. Renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune et financement court-terme

Monsieur Alain DIET informe le conseil municipal que la commune dispose chaque année d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour un montant maximal de 270 000 euros. Il permet de gérer les éventuels décalages entre le paiement de dépenses et la perception de recettes. Elle est nécessairement remboursée en fin d'année. Au cours de l'année 2015, cette ligne aura été sollicitée environ 40 jours, sans atteindre à aucun moment son montant maximal.

Chaque année, il est nécessaire procédé au renouvellement de la ligne sur les mêmes bases. Après consultation des partenaires bancaires, c'est une offre de la Caisse d'épargne Centre Loire au taux de 1,09 % + EURIBOR 1 semaine sur les sommes engagées et 0,10 % sur les sommes non-engagées qui est la plus avantageuse.

Par ailleurs, il a été organisé une seconde consultation en parallèle pour un prêt relais en l'attente de la perception du FCTVA et des subventions pour les projets d'investissement 2016. Cette solution s'avère moins couteuse que de mobiliser fortement la ligne de trésorerie pendant une durée comparable, c'est pourquoi il est proposé de retenir aussi cette option en parallèle de la ligne de trésorerie. Ce prêt peut être remboursé sans frais dès la perception des sommes attendues, et au plus tard 24 mois après sa mobilisation.

Après consultation des partenaires bancaires, c'est une offre du Crédit mutuel du Centre au taux de 0,90 % + EURIBOR 3 mois qui est la plus avantageuse.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'attribution des lots suivants pour le financement court terme :

- Lot 1 : Ligne de trésorerie 2016 : Caisse d'Epargne Centre Loire à Orléans (45) ;
- Lot 2 : Prêt relais 2016 : Crédit mutuel du Centre à Orléans (45).

et d'autoriser le Maire à signer les contrats de prêts et de ligne de trésorerie ainsi que tous documents afférents.

15. Fixation du tarif du concert de Noël

Madame Odile BOURGOIN rappelle que la municipalité organise un Concert de Noël le dimanche 20 décembre 2015 à 17h00 à la Basilique Notre-Dame. Le concert sera donné par le Brass Band Val de Loire accompagné d'un chœur de 25 personnes. Afin que cette manifestation soit un évènement familial, la commission Culture propose de fixer le tarif à 5 € pour les adultes et gratuit pour les enfants (- 18 ans).

Monsieur Olivier JOUIN demande le coût du concert et le nombre de personnes attendues. Il lui est répondu en séance.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs ainsi proposés.

16. Prolongation des tarifs municipaux en 2016

Monsieur Alain DIET propose qu'au vu du contexte financier que connaissent les collectivités locales, et notamment les baisses de dotation, la Commission Finances puisse procéder à un examen de la politique tarifaire communale pour ses différents services. Cet examen sera réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire. Aussi, en l'attente du vote du budget, il est proposé de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2016 les tarifs en vigueur.

Pour mémoire, les tarifs municipaux concernent :

- Les concessions funéraires,
- La location de salles municipales et de matériel,
- L'adhésion à la bibliothèque municipale,
- Les droits de place,
- Les photocopies à l'accueil de la mairie.

Les services périscolaires (cantines, garderies, CLSH) et l'école de musique avaient vu leur tarif revalorisés au 1er septembre pour l'année scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire à compter du 1er janvier 2016 les tarifs municipaux en vigueur.

17. Demandes de subventions pour l'année 2016

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions qu'il est proposé de déposer pour les projets 2016 :

- Projet d'investissement : « Rénovation thermique des bâtiments municipaux – Changements d'huisseries à l'école élémentaire et à la mairie »
 - Il est proposé de solliciter le soutien de M. le Sénateur Jean-Pierre Sueur et de l'Etat au travers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.
- Projet d'investissement : « Mise en accessibilité des écoles maternelle et primaire des Bergerêts dans le cadre de l'AdAp »
 - Il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat au travers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.
- Projet d'investissement « Reconversion de la friche industrielle Sinclair Pharma en ateliers communaux et locaux associatifs » (sous réserve de présentation d'une déclaration d'intention d'aliéner)
 - Il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat, au travers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, et du Conseil départemental du Loiret.
- Projet d'investissement : « Aménagement de sécurité aux abords des équipements scolaires – Carrefour à feux »
 - Il est proposé de solliciter le soutien de M. le Député Olivier Carré en complément de la demande de subvention déjà déposée auprès du Conseil départemental du Loiret.
- Projet d'investissement : « Dotation d'équipement de la Police municipale »
 - Il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat au travers du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.
- Fonctionnement « Centre multi-services – 2016 »
 - Il est proposé de solliciter le soutien du Conseil départemental du Loiret.
- Fonctionnement « Cléry Art – 2016 »
 - Il est proposé de solliciter le soutien du Conseil départemental du Loiret.
- Fonctionnement « Ecole municipale de musique – 2016 »
 - Il est proposé de solliciter le soutien du Conseil départemental du Loiret.

Madame Anne-Sophie MOUZET demande si tous ses dispositifs d'aide seront maintenus suite à la loi NOTRe. Il lui est répondu qu'à ce stade on ne sait pas, mais que le contexte financier conduit déjà à la disparition de certaines enveloppes, notamment du conseil départemental du Loiret.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à déposer les demandes de subvention pour les projets listés ci-dessus.

INTERCOMMUNALITE

18. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé le 5 octobre 2015 pour demander le rattachement de Cléry-Saint-André à la communauté de communes des Val des Mauves dans le cadre de l'évolution prévue du périmètre des intercommunalités. En effet, l'étude de faisabilité en cours sur le regroupement des 4 Communautés de Communes a pu démontrer l'intérêt de certains regroupements. Dans ce cadre, le conseil municipal a exprimé un intérêt certain pour

une fusion à trois (Beaugency, Meung-sur-Loire, Cléry-Saint-André) sans pour autant considérer que cette solution est atteignable dans de bonnes conditions dans le délai imposé par le SDCI, et a donc sollicité un rapprochement avec la Communauté de communes du Val des Mauves dans un premier temps.

Le schéma départemental de coopération intercommunale établi par Monsieur le Préfet après consultation de la Commission départementale de coopération intercommunale n'a pas retenu lui non plus la fusion des trois ou quatre intercommunalités dès 2017, et il a privilégié un regroupement entre les seules Communauté de Communes du Canton de Beaugency et Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Dans la continuité de la délibération du 5 octobre 2015, il semble pertinent d'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma transmis par Monsieur le Préfet, et parallèlement d'appeler le Conseil Municipal à exprimer de nouveau sa volonté d'un rapprochement prioritairement avec la Communauté de communes du Val des Mauves.

Monsieur Olivier JOUIN déclare qu'il pense que l'avis de Monsieur le Préfet a du être bien étudié et qu'il ne voit pas pourquoi on irait contre son avis. Il réitère son souhait d'une fusion à trois voir quatre communautés dès 2017 et considère que lors de la réunion de présentation à Baule, il trouvait les élus présents positifs vis-à-vis de cette union. Il considère enfin que la question est posée à l'envers. Monsieur le Maire précise que c'est bien la question posée par Monsieur le Préfet : favorable ou défavorable. Il est proposé au conseil d'être défavorable. Monsieur le Maire souligne que Monsieur le Préfet, sur la proposition notamment du président de la Communauté de communes du Val d'Ardoux, a proposé une fusion avec Beaugency et pas une fusion complète à trois ou quatre. Monsieur le Maire s'alarme aussi que les élus soient privés d'un vrai débat en conseil communautaire puisque la Communauté de communes du Val d'Ardoux risque de délibérer après la prochaine CDCI prévu le 15 novembre. Monsieur Olivier JOUIN souhaiterait pour sa part qu'un débat soit possible avec les présidents des quatre communautés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON) d'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunale transmis par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire souligne que le scénario d'une fusion à trois (Meung, Cléry, Beaugency) présente un intérêt. Bien que les études continuent à quatre communautés, il préférerait personnellement un scénario à trois mais il ne lui semble pas atteignable à l'horizon 2017.

Monsieur Gabriel PINSARD demande si on peut diviser la question en deux sous questions. Monsieur le Maire propose de maintenir la rédaction initiale. Monsieur JOUIN déclare que, même s'il n'est pas contre un rapprochement avec Meung, la priorité doit être la fusion à 3 et que son groupe votera donc contre la deuxième partie de la proposition.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON) d'une fusion de la Communauté de communes du Val d'Ardoux avec la Communauté de communes du Val des Mauves, tout en poursuivant néanmoins la réflexion d'un rapprochement à plus long terme avec d'autres partenaires.

19. Schéma de mutualisation de la Communauté de communes du Val d'Ardoux

Monsieur le Maire indique que la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 a imposé à chaque communauté de communes de réfléchir avec ses communes membres à l'élaboration avant le 31 décembre 2015 d'un « schéma de mutualisation » permettant de dresser le bilan des effectifs communaux et communautaires et d'identifier les mutualisations qui pourraient être mises en place.

Or, l'obligation de fusion à très court terme de la Communauté de communes du Val d'Ardoux avec une autre intercommunalité est venue parasiter l'élaboration du schéma de mutualisation. Néanmoins, ce travail a permis de dresser le bilan des mutualisations existantes, qui sont nombreuses avec la commune de Cléry-Saint-André. De plus, le schéma envisage des pistes de réflexion pour de nouvelles mutualisations dans les domaines de l'action sociale, de l'urbanisme et de la gestion des gens du voyage.

Le projet de schéma de mutualisation a été transmis aux conseillers municipaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

20. Modification des statuts du SICALA

Monsieur le Maire informe que le SICALA sollicite l'accord de ses membres sur une modification de ses statuts qui aurait pour objet de transférer son siège de la mairie d'Ouvrouer-les-Champs à celle de Beaugency.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts.

21. Modification des statuts de l'EPFLI Cœur de France

Monsieur le Maire informe que l'EPFLI Cœur de France, établissement public foncier, sollicite l'accord de ses membres sur une modification de ses statuts qui aurait pour objet d'accepter deux nouveaux adhérents : la Communauté de communes du Dunois (28) et la commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry (45).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts.

22. Modification des statuts du Pays Sologne Val Sud

Monsieur le Maire informe que le syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud sollicite l'accord de ses membres sur une modification de ses statuts qui aurait pour objet d'étendre les missions du Pays à l'élaboration d'un Agenda 21, et d'instaurer une participation aux votes des représentants des communes pour la compétence SCoT, même lorsque ces communes ont transféré leur compétence à une communauté de communes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts.

QUESTIONS DIVERSES

23. Vie des commissions municipales

La Commission « Travaux, Sécurité, Circulation » s'est réunie le 14 novembre pour évoquer les travaux en cours et pour travailler sur la réfection des trottoirs de la rue du Maréchal Foch. Elle s'est réunie de nouveau le 25 novembre pour une présentation des mesures de sécurité à mettre en œuvre suite aux attentats de Paris.

La Commission « Action sociale » s'est réunie le 2 octobre pour faire le bilan de la semaine rose et préparer le repas des Aînés et le cocktail de Noël des agents. Elle se réunira de nouveau le 2 décembre.

La Commission « Embellissement et Ville Durable » s'est réunie le 4 novembre pour travailler sur le fleurissement estival et le paysagement du jardin du souvenir.

La Commission « Urbanisme » s'est réunie le 25 novembre pour évoquer la déclaration de projet portant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et la procédure de grenellisation du PLU.

La Commission « Finances » s'est réunie le 24 novembre 2015 pour analyser les délibérations soumises à l'ordre du jour du conseil municipal et débiter la préparation budgétaire. Elle se réunira de nouveau le 22 décembre 2015.

La Commission « Culture et Patrimoine » s'est réunie le 29 octobre 2015 pour travailler sur l'organisation des manifestations de fin d'année.

La Commission « Communication » s'est réunie le 13 octobre 2015 pour travailler sur le powerpoint de présentation de la commune.

Le comité de pilotage du projet éducatif de territoire se réunira le 4 décembre à 18 heures.

24. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :***

Le conseil communautaire s'est réuni le 19 novembre 2015 en présence d'Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Gérard CORGNAC, Alain DIET, Nathalie DUPUIS, Olivier JOUIN, Sylvie THIERY et Daniel ZONCA. Les principaux points à l'ordre du jour étaient le devenir de l'intercommunalité et la maison médicale. Il se réunira le nouveau le 15 décembre 2015.

La commission « Communication » s'est réunie s'est réunie le 27 octobre 2015.

La commission « Economie Tourisme » se réunira le 11 décembre. La commission « Action sociale et services à la population » se réunira le 7 décembre.

Le groupe de travail « Mutualisation » s'est réuni le 9 octobre 2015 à Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC et Grégory BUBENHEIMER.

Le groupe de travail « Nouvelle boucle cyclotouristique » s'est réuni le 16 octobre en présence de Gérard CORGNAC et Anne-Sophie MOUZET.

Le groupe de travail « Maison médicale » s'est réuni le 10 novembre en présence de Gérard CORGNAC, Alain DIET et Marie HUBERT.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le comité syndical s'est réuni le 3 novembre 2015 sous la présidence d'Alain GRILLON, et en présence de Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Alain DIET, Nathalie DUPUIS, Jean-Pierre LEFEBVRE et Daniel ZONCA.

Le bureau s'est réuni le 16 novembre 2015. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 19 et 23 octobre 2015.

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Le comité syndical s'est réuni le 14 octobre 2015 sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence d'Alain DIET et Daniel ZONCA.

Le groupe de travail « Déchetteries » s'est réuni le 20 novembre 2015 pour faire le point sur le transfert du personnel des déchetteries au SMIRTOM.

La commission « Finances » se réunira le 2 décembre 2015.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le comité syndical s'est réuni le 25 novembre 2015 à Beaugency.

- ***Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)***

Le comité syndical ne s'est pas réuni.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical se réunira le 8 décembre 2015 à 18h30 à Mareau-aux-Prés.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le comité syndical s'est réuni le 7 octobre à Férolles pour faire le point sur les travaux en cours du Pays (SCoT, Agenda 21) et sur la préparation du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) ainsi qu'une modification statutaire élargissant la liste des délégués qui peuvent participer au vote des délibérations relatives au SCoT afin que les communes y soient associées. Il s'est réuni de nouveau le 26 novembre 2015 à Ardon.

Il se réunira le 25 février 2016 pour le débat d'orientations budgétaires et la présentation du PADD du SCoT.

Le bureau syndical s'est réuni le 3 novembre 2015 en présence de Gérard CORGNAC. Il se réunira de nouveau le 19 janvier 2016.

Plusieurs réunions et ateliers ont eu lieu pour l'élaboration du SCoT dont celle du 21 novembre 2015 à Cléry-Saint-André.

25. Informations diverses

Madame Sylvie Thiery informe les élus que le traditionnel repas de Noël du personnel municipal a été transformé en cocktail, en soirée, afin de permettre à un maximum d'agents d'y participer. La date fixée est le jeudi 17 décembre à 19 heures dans la salle du Conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont invités à y prendre part.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des directives préfectorales émises suite aux attentats du 13 novembre à Paris afin de renforcer le dispositif « Vigipirate ». Il a participé à une réunion à ce sujet le samedi 21 novembre à la Préfecture.

Monsieur le Maire souhaite interroger l'ensemble des membres du conseil municipal sur les modalités d'envoi des invitations aux diverses manifestations. Actuellement, ces invitations se font exclusivement par courrier. Or, il est apparu qu'au gré des manifestations, il arrive que certains élus ne reçoivent pas leur invitation. Ces erreurs ont récemment été montées en épingle dans certains tracts, d'une manière calomnieuse à son égard et sans rapport avec la façon dont il conduit le fonctionnement de la commune. Aussi, il a demandé aux services municipaux de doubler désormais d'un envoi par email. Dans une démarche de développement durable et d'économie, il souhaite savoir si les élus seraient d'accord pour que ce système soit intégralement remplacé par des invitations électroniques. Les membres du conseil municipal approuvent le passage aux invitations dématérialisées.

Monsieur le Maire informe que la Cérémonie des Vœux aura lieu le 28 janvier 2016 à l'Espace Loire.

26. Questions des membres du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 18 janvier 2016, à 19 heures.

La séance est levée à 21h05.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - PRESENTATION PAR IMPUTATIONS COMPTABLES

Mairie de Cléry-Saint-André - 2015 - DM2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Dépenses d'exploitation		Vote du BP	Proposition DM	Nouveau montant	Recettes d'exploitation		Vote du BP	Proposition DM	Nouveau montant
011	Charges à caractère général	579 500,00	0,00	579 500,00	013	Atténuations de charges	32 000,00	0,00	32 000,00
012	Charges de personnel	1 165 341,23	0,00	1 165 341,23	70	Produits des services	255 650,00	0,00	255 650,00
014	Atténuations de produits	200,00	0,00	200,00	73	Impôts et taxes	1 217 625,00	0,00	1 217 625,00
65	Autres charges courantes	393 262,86	10 000,00	403 262,86	74	Dotations et participations	996 020,00	0,00	996 020,00
657361	Subvention caisse des écoles	64 000,00	10 000,00	74 000,00	75	Autres produits courants	99 900,00	0,00	99 900,00
66	Charges financières	96 500,00	0,00	96 500,00	76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 100,00	0,00	10 100,00	77	Produits exceptionnels	13 679,00	0,00	13 679,00
022	Dépenses imprévues	46 500,00	-10 000,00	36 500,00					
023	Virement à la section d'investissement	304 569,91	0,00	304 569,91					
042	Virement à la section d'investissement	7 800,00	0,00	7 800,00					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 603 774,00	0,00	2 603 774,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 603 774,00	0,00	2 603 774,00
Mairie de Cléry-Saint-André - 2015 - DM2 - SECTION D'INVESTISSEMENT									
Dépenses d'investissement		Vote du BP	Proposition DM	Nouveau montant	Recettes d'investissement		Vote du BP	Proposition DM	Nouveau montant
20	Immobilisations incorporelles	98 902,92	0,00	98 902,92	10	Dotations et fonds divers	781 047,19	0,00	781 047,19
21	Immobilisations corporelles	92 630,93	85 000,00	177 630,93	13	Subventions d'investissement	1 113 608,00	0,00	1 113 608,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	85 000,00	85 000,00	16	Emprunts et assimilés	472 629,00	0,00	472 629,00
23	Travaux en cours	2 042 247,32	-85 000,00	1 957 247,32	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Travaux - Voirie	619 459,71	-85 000,00	534 459,71	021	Virement de la section de fonctionnement	304 569,91	0,00	304 569,91
16	Emprunts et assimilés	190 000,00	0,00	190 000,00	040	Virement de la section de fonctionnement	7 800,00	0,00	7 800,00
020	Dépenses imprévues	9 500,00		9 500,00					
001	Déficit d'investissement reporté	246 372,93	0,00	246 372,93					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 679 654,10	0,00	2 679 654,10	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 679 654,10	0,00	2 679 654,10